



NOTICE D'UTILISATION DE LA FICHE DE DEMANDE D'HDJ

A lire attentivement, au moins une fois !

La fiche HDJ et la présente notice sont consultables, imprimables et téléchargeables sur le site du réseau (Espace pro -> Hôpitaux partenaires). Nous vous conseillons de conserver cette notice.

La fiche, dûment documentée, permet d'adresser vos patients diabétiques directement dans les HDJ des services de diabétologie partenaires, sans consultation préalable, afin de les faire bénéficier de tout ou partie de leurs prestations, quand certains examens, un bilan partiel ou un bilan diabétologique complet vous paraissent relever de l'HDJ, ou pouvoir être plus aisément réalisés dans cette structure pour un patient donné. **Un minimum d'examen paracliniques (en plus des examens biologiques, fond d'œil et ECG) est requis pour justifier un HDJ.**

COMMENT UTILISER LA FICHE HDJ ?

1. **Obtenir la fiche hdj** : la fiche est disponible sur le site <http://www.paris-diabete.fr>, dans l'espace professionnel, puis dans « hôpitaux partenaires ». Si vous n'avez pas vos identifiants pour accéder à l'espace professionnel, ou si vous souhaitez obtenir la fiche hdj par mail, contactez-nous à l'adresse suivante : paris.diabete@wanadoo.fr
2. **Ouverture de la fiche** : Une **version récente** d'Acrobat (Adobe) Reader est indispensable à l'ouverture et au remplissage du document PDF (version 7 minimum). Pour télécharger ce logiciel (gratuit), vous pouvez vous rendre à cette adresse : <http://get.adobe.com/fr/reader/>
3. **Renseigner la fiche** : Ce formulaire permet de saisir les données directement sur écran. Choisissez d'abord l'hôpital concerné par la demande dans la liste déroulante, les coordonnées du service hdj s'affichent alors. Cochez ensuite les cases et remplissez les zones de texte. Après avoir terminé la saisie des informations, cliquez sur le bouton « **imprimer le formulaire rempli** » (page 3).
Si vous souhaitez remplir ce formulaire manuellement (pas à l'écran), **choisissez l'hôpital dans la liste déroulante**, puis cliquez sur « **imprimer le formulaire vierge** » (page 1)
4. **Envoyer la fiche au service concerné** : Vous pouvez adresser la fiche par **fax ou courrier** au secrétariat HDJ. N'oubliez pas de sélectionner le service choisi et d'indiquer vos coordonnées (dont votre n° de téléphone). **Pour des raisons de sécurité** des données médicales, l'envoi par mail n'est pas recommandé (tant que vous ne disposez pas d'une messagerie cryptée).

IMPORTANT

- Cette fiche est destinée au médecin responsable de l'HDJ choisi, pour la programmation des examens. **Vous pouvez bien entendu le joindre si vous le jugez souhaitable.**
- Lors de la consultation de prescription, vous devez informer votre patient qu'une fiche de demande à son nom est adressée au secrétariat de l'Hôpital de Jour (lui préciser le nom de l'Hôpital...). C'est lui qui prend son RV en téléphonant 48 heures après l'envoi de cette demande (cette démarche volontariste est indispensable et a pour objet d'améliorer l'observance). Il faut donc lui remettre les coordonnées téléphoniques du secrétariat, et que vous ne tardiez pas à adresser la fiche.
- Informez expressément le patient de la nécessité de se rendre à sa convocation, ou qu'il prévienne à l'avance en cas d'impossibilité. En effet l'HDJ comporte souvent plusieurs RV d'examens, l'organisation est complètement perturbée en cas d'absence non anticipée. **Toute absence non précédée d'un appel du patient conduira son exclusion définitive du dispositif.**
- La mention « consultation diabétologique ultérieure souhaitée ou non » différencie les patients pour lesquels vous demandez un bilan et un avis ponctuel, de ceux pour lesquels un co-suivi ultérieur vous apparaît souhaitable.
- L'HDJ lui-même comporte toujours une consultation de synthèse avec un diabétologue, et un CR vous sera systématiquement adressé.
- N'omettez pas de renseigner la page 2 de la fiche (justification d'examens cardio-vasculaires) qui est également une aide à votre prescription.
- La réalisation de certains examens (cardiovasculaires) peut nécessiter une reconvoation du patient (épreuve d'effort, scintigraphie).
- **Si vous le jugez utile, pensez à proposer et prescrire un moyen de transport médicalisé (ambulance ou VSL) ou non (taxi) à votre patient, avant son hospitalisation. Le bon de transport ne pourra pas être délivré le jour même en HDJ.**

Pour toute aide ou information complémentaire :

Dr Jean-Claude Bourovitch
Président du Réseau Paris Diabète

01 42 28 91 55 / 06 22 70 29 40
jcbourovitch001@cegetel.rss.fr

Aide informatique :

Mr Pierre-Albert Charbit
Coordinateur administratif du Réseau Paris Diabète
01 45 45 46 56
webmaster@paris-diabete.fr